

### **Conditions du portail du partenaire**

Ces conditions du portail du partenaire (les « Conditions ») régissent l'accès à ce site web (le « Portail ») et son utilisation, ainsi que toute information ou tout document mis à disposition via le Portail (nommés collectivement les « Documents »). L'accès au Portail et/ou aux Documents suppose l'acceptation de ces Conditions. Parallels International GmbH fournit le Portail et les Documents concernant tous les produits marqués « Parallels ». Corel Corporation fournit le Portail et les Documents concernant tous les autres produits.

#### **Termes fréquemment utilisés**

Le terme « Corel » désigne collectivement Parallels International GmbH et Corel Corporation.

Le terme « Partenaire » désigne tout distributeur, revendeur, fabricant d'équipement d'origine (FEO), éditeur de logiciels indépendant, fournisseur de services gérés ou autre partenaire commercial accédant au Portail et/ou aux Documents.

Le terme « Produits » désigne les produits et services indiqués dans ce Portail.

#### **Octroi d'accès**

Le Partenaire a le droit d'accéder au Portail et aux Documents uniquement si Corel lui a accordé ce droit. Le Partenaire utilisera le Portail uniquement conformément à ces Conditions et à la Déclaration de confidentialité de [Corel](#) ou [Parallels](#) (ou de tous sites successeurs) en fonction des Produits. Tous les droits non expressément accordés au Partenaire en vertu de ces Conditions sont réservés par Corel.

L'accès au Portail peut être indisponible sans préavis à certaines heures, et Corel décline toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte éventuellement dû/due à cette indisponibilité. Corel a le droit de résilier ou d'interrompre l'accès du Partenaire ou de tout membre de son personnel au Portail à sa convenance et à tout moment. Le Partenaire ne peut se prévaloir de sa qualité de revendeur autorisé des Produits que s'il conserve un accès au Portail.

#### **Profil dans le Portail**

Le Partenaire gèrera son profil actuel dans le Portail et fournira les données de contact appropriées et à jour de son personnel qu'il autorisera à accéder au Portail.

#### **Responsabilités du Partenaire**

Si le Partenaire se prétend revendeur de Produits, pour conserver son statut de revendeur Corel reconnu, il doit suivre les instructions pour le revendeur situées ci-dessous (ou sur tout site ultérieur).

Toute utilisation des Documents par le Partenaire en public est soumise à l'approbation préalable de Corel.

### **Primauté de l'accord avec le Partenaire**

Certains Partenaires ont sans doute conclu un contrat avec Corel qui traitent de tout ou partie des dispositions de ces Conditions avant d'accéder au Portail et/ou aux Documents. Si un tel contrat existe, il doit primer sur ces Conditions en cas de conflit entre les dispositions ci-présentes et les dispositions du contrat en question.

### **Propriété intellectuelle**

Le Partenaire peut utiliser les marques de commerce, les logos et les marques de service indiqués sur le Portail (ou sur tout site ultérieur) (les « Marques ») uniquement pour (1) offrir à la vente, vendre, commercialiser et promouvoir les Produits, et (2) aider Corel à vendre les Produits (points nommés collectivement « Objectif »). En utilisant les Marques, le Partenaire accepte de se conformer aux instructions suivantes d'utilisation des marques de commerce :

- <http://www.corel.com/en/trademarks/>
- <https://www.mindmanager.com/en/company/legal/trademarks/>
- <http://www.parallels.com/en/trademarks/>
- <https://www.parallels.com/about/brand-assets/>

Corel n'autorise pas les tiers à utiliser « Corel », « Parallels » ou toute autre marque de commerce ou nom de produit dans un nom de domaine Internet, sauf accord préalable écrit de Corel.

### **Confidentialité**

Toutes les informations non destinées au public, confidentielles ou exclusives de Corel (« Informations confidentielles »), y compris, mais sans s'y limiter, les numéros de série, les clés d'enregistrement, les codes d'activation, les échantillons, les modèles, les conceptions, les plans, les dessins, les documents, les données, les opérations commerciales, les listes de clients, la tarification, les remises ou les ristournes, divulguées par Corel au Partenaire, que ce soit par oral ou par écrit, par voie électronique ou par autre moyen ou support, marquées, désignées ou identifiées d'une autre façon ou non comme « confidentielles » et les Documents (sauf indication contraire de Corel), (1) sont confidentiels, (2) ne peuvent être utilisés que par le Partenaire dans l'Objectif et sur instruction de Corel et (3) ne peuvent pas être divulgués ou copiés sauf autorisation écrite de Corel. Le Partenaire doit garder constamment le secret sur les Informations confidentielles. Le Partenaire ne doit pas divulguer les Informations confidentielles aux autres, sauf à leurs employés et à leurs sous-traitants lorsqu'elles leur sont absolument indispensables. Tous les employés et sous-traitants auxquels le Partenaire envisage de divulguer les Informations confidentielles en vertu de ce qui précède doivent s'assurer qu'ils ont conclu des accords préalables contenant des restrictions au moins aussi strictes que celles contenues dans les présentes Conditions. Sur demande de Corel, le Partenaire doit immédiatement retourner ou détruire tous les documents reçus de Corel comprenant, comportant ou contenant des Informations confidentielles. Corel pourra prétendre à une mesure provisoire et conservatoire en cas de violation des obligations de confidentialité du Partenaire. Le Partenaire doit signaler immédiatement à Corel toute

violation réelle ou soupçonnée de ses obligations de confidentialité et prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher, contrôler une telle violation ou pour y remédier. Les Informations confidentielles doivent exclure toute information dont le Partenaire peut établir de façon probante qu'elle : (a) est ou devient accessible au public sans violation des conditions ; (b) peut être indiquée par la documentation comme ayant été connue du Partenaire avant réception de la part de Corel ; (c) est légitimement reçue d'un tiers qui n'a pas acquis ou divulgué l'information en question par un acte illégal ou délictuel ; ou (d) peut être indiquée par la documentation comme ayant été mise au point par le Partenaire sans référence à aucune des Informations confidentielles de Corel, ni dépendance vis-à-vis de ces dernières. Si le Partenaire est tenu de par la loi de diffuser toute Information confidentielle, il devra fournir : (i) si la loi le permet, un avis écrit immédiat sur cette exigence pour que Corel puisse chercher à ses coûts et frais exclusifs une ordonnance de protection ou un autre remède ; et (ii) une assistance raisonnable, aux coûts et frais exclusifs du Partenaire, pour s'opposer à une telle divulgation ou chercher une ordonnance de protection ou d'autres limitations à la divulgation. Si, après avoir fourni un tel avis ou une telle assistance comme l'exige le présent texte, le Partenaire reste tenu de par la loi de diffuser toute Information confidentielle, le Partenaire ne devra divulguer que la partie des Informations confidentielles de Corel que, selon l'avis du conseiller juridique, le Partenaire est tenu de par la loi de diffuser.

### **Législation applicable**

Si le Partenaire réside dans un pays de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou en Suisse, ces conditions seront régies par la législation locale. Si le Partenaire réside dans un autre pays, sauf interdiction expresse par la législation locale, ces Conditions seront régies par les lois des États-Unis et de l'État de Californie.

### **Traductions**

Si Corel a fourni une traduction de la version anglaise de ces Conditions, cette traduction est fournie uniquement par souci de commodité et cette version anglaise, et non la traduction, sera juridiquement contraignante pour les parties.

### **Divisibilité**

Si une quelconque des dispositions de ces Conditions est considérée comme non valide ou non exécutoire, cette disposition sera appliquée dans la mesure permise et les autres dispositions de ces Conditions resteront pleinement en vigueur.

### **Modifications et préavis**

Corel se réserve le droit de modifier ces Conditions périodiquement à sa seule discrétion. Corel peut transmettre des préavis concernant ces Conditions, les Produits, le Portail ou toute question associée aux Partenaires (1) par e-mail ou (2) sur cette page ou sur une page similaire du Portail. Le Partenaire accepte de fournir des informations exactes, à jour et exhaustives indispensables à Corel pour communiquer avec le Partenaire périodiquement au sujet des Produits, du Portail ou de tout sujet associé. Tout préavis entre en vigueur dès l'envoi, que le Partenaire ait lu le préavis ou réellement reçu la livraison, ou non. Le Partenaire doit informer immédiatement Corel de toute modification affectant le respect, par le Partenaire, de ces Conditions et/ou des instructions pour le revendeur.

## INSTRUCTIONS POUR LE REVENDEUR

Les termes non définis dans le présent texte auront les significations qui leur seront attribuées dans les Conditions d'utilisation du Portail du Partenaire.

### Communication par e-mail

Le Partenaire doit accepter de recevoir des communications par e-mail de [channelpartners@corel.com](mailto:channelpartners@corel.com) ou d'adresses e-mail similaires et spécifiques au produit. Ces communications visent à aider le Partenaire en tant que revendeur Corel reconnu et incluent des annonces et des mises à jour de produits. Le désabonnement de ces communications par e-mail ou le renoncement à ces communications annulera le statut du Partenaire en tant que revendeur Corel reconnu et entraînera la révocation de l'accès du partenaire au Portail et aux Documents.

### Registres et rapports

Le Partenaire doit tenir des registres de ses efforts de ventes et de marketing pendant les périodes légalement exigées dans les juridictions où ils exercent leur activité.

### Formation du personnel

Le Partenaire doit s'assurer que tous les membres de son personnel responsables des ventes et du marketing des produits Corel disposent de la compétence, de la formation et de l'expérience appropriées pour agir de manière compétente et professionnelle. Il doit notamment s'assurer que le personnel concerné effectue tous les programmes de formation que Corel pourra exiger.

### Restrictions

Le Partenaire ne devra pas :

- Créer ou essayer de créer, ou aider ou autoriser d'autres personnes à créer par ingénierie inverse, démontage, décompilation ou autre moyen la structure interne, le code source ou la conception matériel de tout Produit ou du Portail.
- Utiliser, copier, modifier, traduire ou créer des travaux dérivés du logiciel inclus dans tout Produit, dans le Portail ou les Documents.
- Diviser tout Produit en composants à des fins de distribution ou de transfert à des tiers.
- Fabriquer, utiliser, promouvoir, commercialiser, revendre ou distribuer de produits contrefaits, piratés ou illégaux, ou faire de la publicité pour ces produits.
- Assumer des responsabilités, des obligations ou des engagements au nom de Corel, y compris, sans limitation, toute variation des conditions de licence des Produits de Corel.

### Coordonnées des utilisateurs finaux

Sur demande de Corel et dans la limite de la loi, le Partenaire doit fournir à Corel les coordonnées des utilisateurs finaux.

**Restrictions aux exportations et conformité à la législation**

Le Partenaire doit se conformer à l'ensemble des lois, règles, réglementations et normes industrielles applicables aux Produits, y compris les lois relatives à la protection des consommateurs, à la conservation des données et à l'exécution de ses obligations ci-après dans les juridictions où le Partenaire exerce ses activités. Le Partenaire doit se conformer aux lois et aux réglementations des États-Unis ou d'autres juridictions sur l'exportation dans la mesure où elles s'appliquent aux Produits. Sans limiter ce qui précède, le Partenaire ne doit pas exporter ou réexporter tout Produit, ni permettre à son personnel de le faire, directement ou indirectement, à des pays où les États-Unis ont interdit l'exportation, y compris, mais sans s'y limiter, la région ukrainienne de la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et le Soudan. Corel se réserve le droit de refuser son consentement pour la distribution de tout Produit dans tout pays si Corel pense que les lois du pays en question ne protègent pas de manière adéquate les droits de propriété intellectuelle de Corel sur le Produit en question. Toute entité ou personne désignée par le Bureau américain de l'industrie et de la sécurité comme entité ou personne refusée ou située (ou ayant un bureau situé) dans un pays sous embargo ne doit pas être un utilisateur final ou un Partenaire autorisé en vertu des Conditions. En outre, et sans s'y limiter, Corel exige le respect strict, par le Partenaire et son personnel, de l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables concernant la lutte contre la corruption, y compris, par exemple la loi United States Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine interdisant aux citoyens et entités américains de verser des pots-de-vin aux membres de gouvernements étrangers) et la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi UK Bribery Act 2010 (loi britannique contre la corruption) et la loi UK Modern Slavery Act 2015 (loi britannique contre l'esclavage moderne).

**Conduite commerciale**

À chaque instant, le Partenaire exercera son activité d'une manière favorable aux Produits, au prestige et à la réputation de Corel. Dans ses ventes et son marketing des Produits, le Partenaire s'efforcera d'exercer son activité de manière éthique et de manière à éviter toute pratique commerciale pouvant être perçue comme trompeuse, fallacieuse ou inappropriée. Le Partenaire s'abstiendra de toute affirmation fausse ou fallacieuse dans ses documents de ventes ou de marketing.

**Informations sur les Partenaires**

Corel pourra communiquer à des tiers toute information du Portail sur le Partenaire à des fins d'étude et d'analyse de marché, d'application des textes sur la propriété intellectuelle, d'améliorations des Produits et/ou pour informer le Partenaire de tous changements apportés aux Produits et susceptibles d'affecter l'activité du Partenaire. Lorsque ces informations collectées sont confidentielles par nature, Corel doit conclure des accords de confidentialité avec les tiers avant de leur divulguer ces informations.